

M 090 – 26.10

Motion du Conseil municipal de Vernier du 6 octobre 2026

relative à l'objet suivant :

POUR UNE VALORISATION CONCERTÉE DU TERRAIN JOUXTANT LE PARC DE LA MAIRIE, EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER

le Conseil municipal de Vernier, par 21 OUI, 12 NON et 1 abstention,

invite le Conseil administratif :

1. À examiner la faisabilité juridique d'une valorisation du terrain jouxtant le Parc de la Mairie (parcelle n° 3141 et du reliquat non bâti de la parcelle n° 1420), au regard notamment de la LAT, de la LALAT, de la LCI et du RCI ;
2. à examiner l'opportunité et les modalités d'un changement d'affectation de la partie du terrain actuellement classée en zone 5, en vue d'un classement en zone 4B protégée ;
3. à déterminer la réserve exacte de droits à bâtir des deux parcelles concernées, en tenant compte de la préservation des arbres existants ;
4. à étudier, en concertation avec la Fondation des Maisons Communales de Vernier, les modalités d'une cession de ces parcelles — vente ou droit distinct et permanent de superficie (DDP), avec ou sans remaniement parcellaire préalable — permettant la réalisation d'un immeuble de logements sur ce site ;
5. à examiner les possibilités d'accès au futur bâtiment via l'immeuble sis 15 rue du Village, ainsi que l'articulation des aménagements extérieurs avec le Parc de la Mairie et le projet de cheminement piétonnier prévu par le Plan directeur communal des cheminements piétonniers ;
6. à présenter au Conseil municipal un rapport sur l'ensemble de ces éléments.

